



## Du soin libre à l'injonction de soins : Un sujet pour le moins engagé

Le suivi psychothérapeutique de Sébastien S qui s'est déroulé en plusieurs temps permet de saisir comment un sujet criminel prévenu, puis condamné va s'arranger pour réaliser à sa manière le nouage entre soin libre et injonction de soins. Suivi qui met aussi en lumière les paradoxes induits par l'articulation entre les soins délivrés par la psychiatrie et les prescriptions de soins relevant, elles, de plus en plus du champ de la justice.

Sébastien S demandera à me rencontrer pour un suivi psychothérapeutique lors de sa détention préventive en maison d'arrêt suite à une série d'agressions sexuelles relevant de la Cour d'assises. Comme l'indique la langue pénitentiaire c'est un « primo-arrivant », c'est à dire qu'il a affaire à sa première incarcération. Je l'ai tout d'abord reçu dans le cadre d'un SMPR<sup>1</sup>.

Lors de notre première rencontre, il se présente du côté d'un jeune adulte plutôt impulsif et sensitif voire hyperactif et qui semble être passé à l'acte dans un moment de vacillement de son être. Peu avant d'avoir commis ses actes, il s'était trouvé brusquement exclu de son « engagement sérieux » dans une relation conjugale, celle-ci s'étant soldée par la rupture du couple à l'initiative de sa compagne d'alors qui le poussera dehors suite à sa découverte d'une liaison amoureuse avec celle qui désormais l'accompagnera le temps de sa détention et qui, depuis sa sortie de prison, s'est mise en ménage avec lui. Cette exclusion redoublera une première expérience douloureuse d'exclusion vécue au sortir de l'adolescence lorsque son engagement volontaire dans les forces armées se trouvera rompu du fait de sa surdité partielle. Cette rupture de son engagement conjugal l'éjectera à nouveau de son monde adolescent et de ses repères phalliques jusque là assurés sur le mode narcissique de l'engagement d'un homme qui fonce. Il se trouvera brutalement déboulonné de sa construction fantasmatique consistant à se vouloir être à la fois l'homme rangé auprès d'une femme (la sérieuse, l'officielle !) et à maintenir en secret des pratiques donjuanesques pour se croire être l'homme de toutes les femmes ou plus bonnement « d'être un homme » selon ses critères infantiles.

Ses actes répétés de violences sexuelles commises sur des jeunes femmes semblent s'inscrire dans une traversée sauvage de son fantasme donjuanesque qui, jusqu'aux passages à l'acte criminels, s'était trouvé cadré par sa volonté de tenir un semblant d'intégration sociale trouvant son origine dans l'institution et la culture familiales dont il est issu.

Sa demande de soins auprès du SMPR relèvera d'une détermination à se faire soigner avant même que la justice ne se mêle de lui ordonner une obligation ou une injonction de soins. C'est donc dans une position de maîtrise de l'Autre de la Loi qu'il se présentera à la consultation pour comprendre et rompre le cercle vicieux de sa folie sexuelle. S'il fut conseillé par son avocat et son cercle familial à s'engager dans une démarche thérapeutique, sa détermination ne m'a pas semblé avoir été totalement télécommandée mais être en accord avec sa personnalité sous la forme d'un trait de perversion consistant à se faire reconnaître comme sujet libre de ses actes tout en se trouvant prisonnier. Être maître de son soin avant qu'on ne le lui ordonne ! Avoir les cartes en mains.

Dans le temps du suivi en détention préventive, Sébastien S se montrera prolix à témoigner de ce qui demeure cependant « impossible à dire » des raisons de ses passages à l'acte répétés.

---

<sup>1</sup> Service Médico-Psychologique Régional

Il veut y voir la conséquence de son errance liée à la rupture soudaine de sa construction fantasmatique (être l'homme d'Une femme et posséder dans le même temps toutes les femmes) et de son recours précipité aux débords sexuels pour restaurer son illusoire domination phallique sur la gent féminine soudain honnie. Sébastien S s'avère être un sujet plutôt actif dans la prise de parole, il semble veiller à ne pas être pris en défaut de ne pas questionner les raisons de ses crimes répétés, il se veut être un patient docile à la pratique de l'introspection. Ses motifs de plainte ne concernent pas tant ses démêlés conjugaux mais semblent plutôt être déplacés sur les imbroglios de sa propre famille et des luttes fratricides qui s'y perpétuent de façon encore plus virulente depuis qu'il est incarcéré. Il cherche à se présenter comme celui qui tirerait plus ou moins les ficelles du psychodrame familial et dont il paraît extraire une certaine jouissance.

Aux côtés de traits de perversion certains, son fonctionnement psychique m'est très vite apparu comme relevant de ce « clivage du moi » dont parle Freud dans son texte tardif de 1938<sup>2</sup>. Il aurait aussi pu rentrer dans l'illustration clinique de mon étude portant sur la division subjective forcée du fait de l'incarcération<sup>3</sup>.

Les deux points cruciaux qui ressortent de son discours prolix et qui attestent d'une certaine authenticité sont : d'une part l'aveu d'une « addiction au sexe » qu'il fait remonter très loin dans son enfance et d'autre part l'engagement dans une « promesse de mariage » qu'il aurait faite à sa compagne actuelle au moment de son incarcération et qui à ce jour reste toujours d'actualité.

Il faut tenir compte du fait que dans ce premier temps du suivi, Sébastien S est en attente de jugement et donc confronté à une angoisse de castration qui favorise la mise en questions du passé et de ce qui a dérapé dans le programme de sa vie, comme cela se constate chez de nombreux sujets prévenus. C'est un temps de travail psychique très intense et favorable à un engagement dans un suivi psychothérapeutique.

Dès ce premier temps du suivi, très rapidement il planifiera et anticipera la suite de son engagement dans le soin. Il me demandera si j'accepterais de le suivre à l'extérieur (à mon cabinet) après sa sortie de prison. Je lui ferai savoir que oui, selon les principes de ma pratique en prison (à savoir d'assurer, à chaque patient reçu intra-muros, de mon engagement de ne pas rompre le lien thérapeutique en lui proposant la possibilité de le recevoir au sortir de prison s'il le souhaite) et je lui laisserai pour ce faire les coordonnées de mon cabinet.

Peu après son jugement en Cour d'assises (au terme duquel il se trouvera condamné à plusieurs années de réclusion criminelle), il sera transféré dans un centre de détention et nos rencontres s'arrêteront brutalement. De ce lieu, il me contactera par courrier à plusieurs reprises pour me demander des certificats du suivi déjà effectué au SMPR pour diverses commissions d'application des peines puis dans un deuxième temps une attestation de mon engagement à le recevoir en entretien à mon cabinet dès sa sortie en liberté conditionnelle. Je lui confirmerai mon engagement auprès de lui conformément à mon éthique d'analyste. Il prendra rendez-vous à mon cabinet dès que ses permissions de sortie lui permettront d'en prendre le temps à côté de toutes les démarches à engager pour sa réinsertion dans la vie sociale.

Je le recevrai à nouveau en entretiens assez réguliers à compter de son transfert dans un centre de semi-liberté francilien puis de façon régulière à partir de sa vraie libération conditionnelle assortie d'une injonction de soins.

Le premier constat que je ferai dans cette reprise du suivi psychothérapeutique, c'est la modification de son rapport à la parole. Il se montrera beaucoup plus en retrait, beaucoup

---

<sup>2</sup> Freud.S., « Le clivage du moi dans le processus de défense », *Résultats, idées, problèmes*, tome II, Paris, PUF, 1985.

<sup>3</sup> Rambeau J., « Figures cliniques d'une division subjective forcée : l'incarcération », *Divisions subjectives et personnalités multiples*, ouvrage collectif sous la direction de François Sauvagnat, Rennes, PUR, 2001.

moins bavard que du temps du SMPR. Ce vidage de la parole est un trait que l'on retrouve fréquemment chez les sujets après leur jugement. Comme si l'arrêt de la Cour suspendait radicalement la nécessité de mettre des mots sur le trauma de l'acte transgressif commis.

Son discours restera longtemps superficiel, attaché aux préoccupations de sa vie quotidienne (ses recherches d'emploi, ses préoccupations administratives et son suivi socio-judiciaire, son installation en ménage, la préparation de son mariage toujours programmé...). Le clivage du moi me semblera pour le moins toujours très opérant d'une séance à l'autre. Ce qui me fera cependant signe d'une subjectivité authentique, c'est de constater le déplacement de ses plaintes portant désormais sur les « embrouilles » de la famille de sa future épouse et des luttes qu'il se doit d'engager pour se placer comme « l'homme » de la nouvelle élue et comme celui qui opérera la séparation de son élue d'avec ses parents pour son émancipation en tant que « femme ». D'où sans doute le recours au mariage qui l'oriente et l'engage depuis ses années de prison.

S'en suivra chez moi un moment de doute quant à la pertinence de la poursuite de la cure. Ce doute aura-t-il eu effet d'interprétation ? On peut le supposer. Depuis lors, Sébastien S a littéralement modifié son rapport à son dire. Sa parole est désormais « pleine » au sens où Lacan l'entendait. Il a repris pied dans un travail analytique de bon augure l'engageant à franchir enfin l'écran opaque de la scène criminelle auquel il se heurtait jusque là. Il ne se réfugie plus dans les défaillances de sa mémoire jusque là auto-entretenues comme mécanismes de défense. Le voile se lève désormais sur ses pratiques sexuelles infantiles où se dessine ou plutôt se construit l'origine de son fantasme voyeuriste. Ainsi nous verrons surgir sa position d'objet dans le fantasme sous la forme d'une « fixation » au trou de serrure de la chambre parentale par lequel, attiré par des bruits inhabituels et sa propre curiosité de la « chose » réservée aux grands, il surprendra son père commettant l'adultère. Son œil en restera fasciné et pour le moins restera collé à l'énigme subie de la sexualité adulte en action aperçue à travers le trou. Il ne pourra pas se décoller de l'image impensable y rencontrant sans doute une jouissance jusque-là ignorée de lui. Il avait six ans. Face au trauma du sexuel ainsi aperçu il n'a pas pu avoir recours au refoulement pour se dégager du trou et il s'est pour le coup confondu à celui-ci en le bouchant de son œil. Dispositif qui se retrouvera dans l'effectuation de ses actes criminels. Très récemment il notera que ce qui l'avait à chaque fois arrêté dans le déroulement de la scène criminelle c'est d'apercevoir l'effroi dans le visage de ses victimes opérant en lui comme un miroir où il ne se voyait plus comme aimable et simple voyeur. C'est d'ailleurs ce vacillement qui facilitera son arrestation, du fait qu'il ait cherché à « réparer » l'effraction commise auprès de ses victimes là où rien n'était venu le dégager ou le sanctionner lors de la scène adultère paternelle l'absorbant.

Aujourd'hui le travail continue. Se pose la question, comme pour chaque suivi extra-muros, de savoir si ce travail analytique avec Sébastien S se poursuivra au-delà des limites du cadre judiciaire (à savoir la fin de son suivi socio-judiciaire). Seul l'avenir nous le dira.